

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline,

M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, Ms JOLY Michel

BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes FERNANDES DIAS Sophie,

POISSON Emmanuelle,

Etaient excusées : Mmes BERTHELOT Maria, RAVAN Bénédicte.

Secrétaire de séance : Mme FERNANDES DIAS Sophie

Date de convocation : Le 06 novembre 2018

Le compte rendu de la réunion du 12 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Madame BERTHELOT Maria a donné pouvoir à Madame ARQUEZ Micheline pour la représenter et émettre tout vote.

Madame RAVAN Bénédicte a donné pouvoir à Madame POISSON Emmanuelle pour la représenter et émettre tout vote.

ORDRE DU JOUR :

- Budget - Décision modificative
- Groupement de commandes voirie
- Redevance pour occupation provisoire du domaine public - travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité
- Participation à l'Ecole de Musique de Descartes
- Tarifs de location de la salle des fêtes pour les associations communales
- Demande de mise à disposition d'une salle communale
- Tarifs des concessions
- Questions diverses

Délibération n° 01/11/2018 - Budget / Décision modificative n° 4

Afin de refacturer les 9 foyers lumineux du Grignon à la Commune de Descartes, suite à la rénovation du parc d'éclairage public, il est nécessaire de modifier le budget et d'inscrire la recette de 3 300 €. Pour l'équilibre du budget, le même montant sera inscrit sur l'opération « voirie » ; (Monsieur le maire ajoute que les travaux de voirie,

réalisés par l'Entreprise BELIN, devant l'école ne seront pas facturés, vu les malfaçons)

INVESTISSEMENT - DEPENSES

2152-op 87	Installation de voirie	3 300.00
TOTAL		3 300.00

INVESTISSEMENT – RECETTES

Chap. 024	Produit des cessions	3 300.00
TOTAL		3 300.00

Délibération n° 02/11/2018 - Groupement de commande voirie

M. le maire estime 70 000 € de travaux de voirie en 2019, à ce titre, il propose de s'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de LST pour la passation de marchés de travaux mais aussi de fournitures et services liés à la voirie ; il précise qu'il est intéressant pour les communes d'avoir un maître d'œuvre pour le suivi des travaux.

Le conseil vote pour cette proposition.

Délibération n° 03/11/2018 - Principe de la redevance réglementée pour les chantiers provisoires

Le conseil ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Délibération n° 04/11/2018 - Participation à l'école de musique de Descartes

Le conseil décide de participer, à l'Ecole Municipale de Musique de DESCARTES, pour 6 enfants inscrits sur 2018-2019, à raison de 50 € par enfant.

Délibération n° 05/11/2018 - Tarifs de location de la salle des fêtes - associations communales

Le conseil municipal décide de modifier le tarif de location de la salle polyvalente, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour « les personnes et associations hors commune », concernant les tarifs du week-end avec ou sans jour férié ainsi que le tarif pour les

associations communales à partir de la 2^{ème} animation dans l'année et dit que les autres libellés et tarifs restent inchangés :

Personnes ou associations hors commune	
du lundi au vendredi (1 jour) ou vin d'honneur	250 €
samedi, dimanche ou jour férié (un jour) ou vin d'honneur	400 €
Week-end (ou 2 jours)	600 € 01/01/2019
Week-end (ou 2 jours) et 1 jour férié	800 € 01/01/2019

Associations communales – week-end et jours fériés	
Concours de belote, loto, théâtre, concert, bal, dîner dansant (1 jour)	150 €
A partir de la 2 ^{ème} animation dans l'année (1 jour)	80 € 01/01/2019
Week-end (ou 2 jours)	200 €
A partir de la 2 ^{ème} animation dans l'année (2 jours)	100 €

Délibération n° 06/11/2018 - Cimetière - tarifs des concessions

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs des concessions dans le cimetière communal, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Concession trentenaire (base prévue pour la sépulture de 2 personnes) :150.00 €
 Inhumation d'un corps supplémentaire ou dépôt d'une urne
 (en sus des 2 corps inhumés).....75.00 €

Concession cinquantenaire (base prévue pour la sépulture de 2 personnes) : .. 300.00 €
 Inhumation d'un corps supplémentaire ou dépôt d'une urne
 (en sus des 2 corps inhumés) 120.00 €

Concession durée 15 ans, pour dépôt d'urnes dans cave-urne.....150.00 €
 Concession durée 30 ans, pour dépôt d'urnes dans cave-urne..... 300.00 €
 (les concessions sont prévues pour le dépôt de 4 urnes au maximum ; ces concessions sont renouvelables).

Dossier n° 01/11/2018 - Mise à disposition d'une salle communale

Audrey (professeur de danse) a sollicité la mise à disposition d'une salle communale pour répéter avec des personnes « hors commune » en vue de faire des spectacles ;
 Le conseil municipal, vu le manque d'informations, souhaite la rencontrer et prendre connaissance des justificatifs des statuts de cette activité.

Le Maire,
Michel JOUZEAU